

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

Date de convocation : 23/09/2025  
Secrétaire de séance : Yves MOCELLIN

**L'an deux mille vingt-cinq et le 30 Septembre**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

**Présents** : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

**Absent excusé** : FEITH Jérôme.

### **N° 34-2025 : Création d'un poste d'agent de maîtrise.**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des nominations au titre de la promotion interne.

Mme Le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité titulaire du grade d'adjoint technique de 1ère classe, est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise établie par le Président du Centre de Gestion au titre de la promotion interne.

Vu l'arrêté n° 150-2021 en date du 29/10/2021 fixant les lignes directrices de gestion,

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise pour permettre la nomination de l'agent concerné,

Mme Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Elle précise que le poste actuel de l'agent concerné sera supprimé ultérieurement après avis du CST (Comité Social Territorial du centre de gestion de la Savoie).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/10/2025,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agent de maîtrise territorial

Grade : Agent de maîtrise : Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
- **Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.  
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 30 Septembre 2025.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Sylvie SCHNEIDER

Secrétaire de séance,  
Yves MOCELLIN

